



DOSSIER DE PRESSE

Plan de soutien à l'animation commerciale

Jeudi 08 décembre 2022 à 09h00

Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises (CISE)

43, rue Pasteur – 08320 VIREUX-MOLHAIN



1. Plan de soutien à l'animation commerciale

Le 24/06/2020, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM) a voté en faveur d'un Plan de relance de l'activité commerciale pour redynamiser, via le dispositif du Chèque Cadeau La Pointe (CCLP), le tissu commercial et artisanal du territoire communautaire alors impacté par les conséquences de la pandémie de la COVID-19.

Le Plan de relance de l'activité commerciale est arrivé à échéance le 31/03/2022 après la réalisation d'un programme de cinq actions, apprécié des commerçants et de la population.

Souhaitant continuer à accompagner la reprise commerciale dans un contexte économique incertain, la CCARM a décidé, lors du Conseil de Communauté réuni en séance le 16/06/2022, de mettre en place un Plan de soutien à l'animation commerciale reposant, de nouveau, sur le dispositif du CCLP. C'est pourquoi sa mise en œuvre opérationnelle a été confiée, par convention, à l'Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG) et à l'Union Commerciale et Artisanale Revinoise (UCAR).

Le Plan de soutien à l'animation commerciale est doté d'une enveloppe de 50 000,00 € pour financer, entre autres, plusieurs opérations avant le 30/06/2023.

À ce jour, 2 opérations ont déjà été réalisées :

- "*Grattez, Gagnez*", du 19/09/2022 au 02/10/2022 ;
- "*Les Aventures de T'Cheki – Partie 1*", du 04/11/2022 au 04/12/2022.

Parallèlement, les commerçants et la population ont été invités à choisir les nouveaux logo et visuel du CCLP. Les résultats de la consultation, qui s'est déroulée entre le 03/10/2022 et le 09/10/2022, seront présentés à la presse au cours du premier trimestre 2023.

2. Action "*Vos Achats Remboursés*"

Du 12/12/2022 au 31/12/2022, un particulier majeur effectuant ses courses dans les commerces qui adhèrent au dispositif du CCLP pourra participer à cette opération à compter d'un achat minimum de 10,00 €.

Pour ce faire, il lui faudra compléter un bulletin de participation papier ou dématérialisé depuis un QR Code à flasher.

Le bulletin de participation papier devra être remis au commerçant chez qui les achats auront été réalisés.

À l'issue de l'opération, un tirage au sort parmi les bulletins papier ou dématérialisés recueillis sera réalisé sous dizaine.

Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de paiement (*facture / ticket de caisse*), les clients tirés au sort se verront rembourser leurs achats en CCLP dans la limite de 50,00 €.

Les gagnants auront jusqu'au 28/02/2023 inclus pour venir retirer leurs gains munis de leur pièce d'identité et d'une preuve d'achat (*facture ou ticket de caisse*).

Les CCLP offerts seront valables jusqu'au 31/12/2023.

Le budget de CCLP à gagner est de 4 000,00 € minimum.

Les principaux objectifs de l'opération sont de :

- Continuer à faire connaître le dispositif du CCLP auprès des particuliers ;
- Fidéliser la clientèle des commerces partenaires au dispositif du CCLP ;
- Générer du flux dans les commerces qui adhèrent au dispositif du CCLP ;
- Générer du chiffre d'affaires supplémentaire pour les adhérents au dispositif du CCLP.

3. Contacts



Avenir Commercial et Artisanal Givetois

Cellule Chèque Cadeau La Pointe

Tel : 09.77.76.94.00

Courriel : acag.cclp@gmail.com



Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises

Tel : 03.24.42.67.67

Courriel : cise@ardennerivesdemeuse.com